



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TARIFS BAFA 2019

DÉCISION N° AU-18-387

EN DATE DU 14 DECEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière des participants aux sessions de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) proposée par la ville de Vincennes pour l'année 2019 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 158 € (Cent cinquante-huit euros);

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ